

## Compte rendu de la 4<sup>e</sup> réunion du conseil d'établissement Mercredi 30 mars 2022

**19 h  
TEAMS**

### Sont présents :

|                                |                                 |
|--------------------------------|---------------------------------|
| Monsieur Julien Royer          | Représentant des parents        |
| Madame Sophie Beaudry          | Représentante des parents       |
| Madame Joëlle Perreault-Chabot | Représentante des parents       |
| Madame Andréanne Pouliot       | Représentante des parents       |
| Madame Marlène Barras          | Enseignante                     |
| Monsieur Anthony Larouche      | Enseignant                      |
| Madame Nancy Pelletier         | Responsable du service de garde |
| Madame Sonia Simard            | Personnel de soutien            |
| Madame Justine Tremblay        | Personnel professionnel         |
| Madame Annick Caron            | Directrice                      |

### Est absente :

|                        |                           |
|------------------------|---------------------------|
| Madame Caroline Gagnon | Représentante des parents |
|------------------------|---------------------------|

### 1. Ouverture de l'assemblée

Mme Perreault souhaite la bienvenue et avise qu'elle présidera la séance en l'absence de Mme Gagnon. D'ailleurs, pour des raisons personnelles, madame Gagnon a signifié par courriel à la direction, son intention de démissionner du conseil d'établissement. Donc, Mme Perreault assurera la présidence pour les dernières rencontres. Aussi, nous proposerons au 2<sup>e</sup> parent substitut de se joindre au conseil d'établissement à la prochaine rencontre.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

En collaboration avec la présidente, la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour et celui-ci a été préalablement communiqué aux membres. Mme Marlène propose un ajout en point d'information : Sécurité routière.

Mme Nancy Pelletier propose l'adoption de l'ordre du jour : adopté à l'unanimité.

**Résolution 028 – CE 21/22 – 22**

### 3. Adoption du compte rendu de la réunion du 25 janvier 2022

Mme Andréanne Pouliot propose l'adoption du compte rendu : adopté à l'unanimité.

**Résolution 028 – CE 21/22 - 23**

### 4. Suivi au procès-verbal du 6 octobre 2021

Mme Annick confirme que les enseignants ont accepté la grille-matières approuvée par les membres du conseil d'établissement lors de la réunion de 25 janvier. Également, Mme Perreault demande à ce qu'une trace soit laissée afin que nous puissions rediscuter au début de l'année prochaine de la possibilité d'implanter l'anglais intensif à l'école de la Mosaïque.

### 5. Droit de parole au public (10 minutes)

Pas de droit de parole au public

## Points de décision et de recommandation

### 6. Mise à jour des règles de régie interne au service de garde

Mme Annick présente la mise à jour des règles de régie interne du service de garde et explique les ajustements. Les membres mentionnent de bien identifier les changements apportés aux parents en début d'année.

Mme Marlène Barras propose l'approbation des règles de régie interne au service de garde. Approuvé à l'unanimité.

**Résolution 028 – CE 21/22 – 24**

### 7. Ouverture du service de garde en août

Madame Annick présente une requête des éducatrices du service de garde à l'effet que le service de garde soit ouvert en août le 25 et 26 août seulement. Le 23 et 24 août serait dédié à la planification et l'organisation des locaux.

Mme Sophie propose l'adoption de la demande. Adopté à l'unanimité

**Résolution 028 – CE 21/22 – 25**

### 8. Activité des finissants le 23 juin

Mme Annick nous informe que l'activité pour les 6<sup>e</sup> années se déroulera le 23 juin. Pour l'occasion, nos élèves auront la chance d'aller faire une croisière sur le Louis Joliette. L'activité coûte 827,72\$. À cela s'ajoutent des frais pour le transport. Après discussion, M. Julien propose que le transport soit assumé par le conseil d'établissement et Mme Annick propose que l'école défraie les coûts pour l'activité.

M. Julien propose l'adoption de la demande. Adopté à l'unanimité

**Résolution 028 – CE 21/22 – 26**

## 9. Consultation des élèves

Depuis quelques années, le conseil d'établissement doit consulter les élèves au moins une fois par année scolaire. Pour le conseil d'établissement, c'est l'occasion unique de mieux connaître les élèves, d'ajuster ou d'actualiser certains documents ou projets en cours dans l'établissement et de fonder leur décision sur les préoccupations et besoins des élèves. Après certaines propositions, les membres ont décidé d'orienter la consultation sur leurs intérêts quant aux activités parascolaires et interscolaires et sur l'achat de matériel à utiliser lors des récréations.

Mme Andréanne propose l'adoption des sujets pour la consultation des élèves. Adopté à l'unanimité

**Résolution 028 – CE 21/22 – 26**

## Points d'information

### 10. Projet éducatif 2019-2022

Mme Annick fait un compte rendu du projet éducatif. Elle mentionne qu'étant donné qu'il n'y a pas eu d'épreuves obligatoires depuis les deux dernières années il est difficile d'établir un comparatif pour les 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année en lecture, écriture et mathématique. Également, elle tient à informer les membres du conseil que l'école prend un virage numérique en informatisant plusieurs formulaires et en offrant aux élèves des activités informatiques et au personnel de l'école un accompagnement par la leader pédago numérique. En terminant, Mme Annick invoque qu'il faut continuer à développer le sentiment d'appartenance ainsi qu'un milieu sécuritaire pour les élèves.

### 11. Activités parascolaires

M Julien nous présente l'historique du parascolaire à l'école de la Mosaïque et que par les années passées le parascolaire avait redoré la réputation de l'école. Il fait mention également que les activités parascolaires permettent à certains de nos élèves de se faire recruter par des équipes au secondaire et que cela empêche même certains de ces élèves de décrocher. Donc, M. Julien, appuyé des membres, aimerait que notre offre de service concernant les activités parascolaires soit revue pour l'an prochain et qu'il y ait également le retour des activités interscolaires.

### 12. Sécurité routière

Mme Marlène nous informe qu'au dernier conseil de quartier il a été question de la sécurité aux abords des écoles. Elle nous mentionne également que les corridors de sécurité aux alentours de l'école sont prévus pour l'année 2023-2024. En terminant, Mme Annick informe les membres du conseil que nous n'avons toujours pas de nouvelle pour la nouvelle demande de subvention à la ville.

### Points fixes

#### 13. Information de la direction et du personnel de l'école

Mme Annick informe les membres du conseil d'établissement de l'organisation scolaire pour l'année 2022-2023. Également, elle nous informe de la démission de la secrétaire d'école et du départ de la psychoéducatrice.

#### 14. Parole à la technicienne du service de garde

Mme Nancy nous informe que très peu d'élèves sont inscrits pour l'an prochain, après avoir éprouvé quelques difficultés avec la transmission des formulaires.

Mme Nancy fait état de la dernière pédagogie qui était sous le thème de la cabane à sucre et de celle du 14 avril prochain que se fera sous le thème de Pâques.

#### 15. Parole au représentant du Comité de parents

Mme Sophie nous informe des sujets discutés lors de l'avant dernière-dernière réunion, la dernière ayant eu lieu hier soir. Il fut question en outre de l'organisation scolaire pour l'année 2022-2023, des formations gratuites offertes pour les parents et le personnel et du comité douance. Le compte rendu de la rencontre du 29 mars nous sera fait au prochain CÉ. En terminant, Mme Sophie aimerait que l'on ajoute à nos rencontres un point « bons coups ». Cette pratique est instaurée lors des rencontres du comité de parents et il serait intéressant d'instaurer cette pratique lors de nos prochaines rencontres. La proposition est accueillie avec enthousiasme par les membres du conseil. Mme Joëlle souligne d'ailleurs la créativité de Mme Chantal, enseignante de 3<sup>e</sup> année, pour conserver l'attention des élèves en classe.

#### 16. Adoption de la levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, sur proposition de Mme Nancy, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée ordinaire à 20h45.

**Résolution 028 – CE 21/22 – 27**

Annick Caron  
Directrice

Mme Joëlle Perreault-Chabot  
Vice- Présidente